



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance extraordinaire du 12 juillet 2016

– 2^e –

- PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Ben Valkenburg, vice-président
Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
M. Jocelyn Pauzé
- ABSENTS :** Mme Diane Beudet
M. Kenneth George
- Sont aussi
présents :** M. Robert Gendron, directeur général par intérim
M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :** M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 1
Mme Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 3
M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvision-
nements
M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe du Service de la
gestion des personnes et du développement des compétences
Mmes Chantale Montpetit, coordonnatrice aux Grands chantiers du
Service des ressources matérielles
Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

La présente séance a été convoquée conformément aux articles 163 et 182
de la *Loi sur l'instruction publique*.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- DG-01-313-A Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 2- A-29-1767 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé à temps plein sans traitement
- 3- A-31-3107 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits sanitaires pour l'entretien des bâtiments, d'accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts – appel d'offres 28-164P – attribution d'un contrat
- 4- A-31-3115 Service des ressources financières – service de navettes et de transport scolaire – appel d'offres 27-520P – attribution d'un contrat
- 5- A-33-965-B Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – réfection de l'enveloppe du bâtiment – phase I – décision au regard du contrat de construction
- 6- A-33-966 Service des ressources matérielles – école François-de-Laval – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de l'entrée électrique
- * 7- A-34-2600 Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes
- 8- A-34-2605 Service du secrétariat général – convention d'intervention en vertu du cautionnement d'exécution – école Guillaume-Couture
- 9- A-34-2602 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 10- A-34-2603 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016
- 11- A-34-2604 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier et mai 2016
- 12- Période réservée aux membres du comité exécutif

1. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport DG-01-313-A en date du 6 juillet 2016
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

2. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congés à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1767 en date du 6 juillet 2016
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d'établissement et à un membre du personnel cadre pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements et des supérieurs des personnes concernées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER à Mme Annie Charlebois, directrice adjointe à l'école Victor-Doré, un congé à temps plein sans traitement pour travail à l'extérieur de la CSDM, dans le domaine de l'éducation, pour la période du 15 août 2016 au 30 juin 2017 inclusivement;

2^o d'ACCORDER à Mme Marisol Pelletier, coordonnatrice à l'Audit interne, un congé à temps plein sans traitement pour travail à l'extérieur de la CSDM, pour la période du 29 août 2016 au 30 juin 2017 inclusivement.

3. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits sanitaires pour l’entretien des bâtiments, d’accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts – appel d’offres 28-164P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3107 en date du 21 juin 2016
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un fournisseur pour la fourniture sur demande de produits sanitaires pour l’entretien des bâtiments, d’accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d’offres, soit celles de *Groupe Laudie (2951-6374 Québec inc.)*, *Laboratoire Choisy ltée*, *Larose et fils ltée*, *Le Groupe Dissan inc.*, *Produits chimiques Gilco inc.* et *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures ltée*;

CONSIDÉRANT que la soumission de *Produits chimiques Gilco inc.* a été déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT qu’à la lumière des critères établis par le comité de sélection, deux soumissionnaires ont atteint le niveau de performance acceptable, soit celles de *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures ltée* et *Le Groupe Dissan inc.*;

CONSIDÉRANT qu’à la suite des résultats obtenus dans le cadre du banc d’essai, à la lumière des critères établis par le comité du banc d’essai, les produits soumis par *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures ltée* et *Le Groupe Dissan inc.* ont atteint le seuil de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire *Le Groupe Dissan inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER, en accord avec la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de produits sanitaires pour l’entretien des bâtiments, d’accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts au *Groupe Dissan inc.*, pour une valeur estimée à 1 321 593,70 \$ plus taxes pour une période initiale de deux ans. Cette entente est assortie d’une option de renouvellement d’une année qui sera exercée sur demande de la CSDM, avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

4. Service des ressources financières – service de navettes et de transport scolaire – appel d’offres 27-520P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3115 en date du 7 juillet 2016
de Mme Sylvie Raza et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’entreprises de transport afin d’offrir un service de navettes par autobus scolaires aux élèves de six écoles (réparti en quatre lots);

CONSIDÉRANT que l’entente initiale couvrira la période du 27 août 2016 au 21 juin 2017, avec possibilité de deux options de renouvellement d’une année chacune;

CONSIDÉRANT que sept des huit soumissions reçues ont été déclarées conformes;

CONSIDÉRANT que *Jean-Jacques Campeau inc.* a présenté le prix le plus bas pour chacun des quatre lots;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour réaliser le contrat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ATTRIBUER les contrats suivants pour effectuer des circuits de transport scolaire par navettes :

Lot 1 : un contrat d’une année de 244 335 \$ plus taxes à *Jean-Jacques Campeau inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l’école Saint-Gérard vers l’école Georges-Vanier pour l’année 2016-2017;

Lot 2 : un contrat d’une année de 440 505 \$ plus taxes à *Jean-Jacques Campeau inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l’école Baril vers l’école Louis-Riel et des écoles Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus vers l’école Édouard-Montpetit pour l’année 2016-2017;

Lot 3 : un contrat d’une année de 146 835 \$ plus taxes à *Jean-Jacques Campeau inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l’école Saint-Albert-le-Grand pour l’année 2016-2017;

Lot 4 : un contrat d’une année de 97 890 \$ plus taxes à *Jean-Jacques Campeau inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l’école Guillaume-Couture vers l’école Alphonse-Desjardins annexe pour l’année 2016-2017;

Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

5. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – réfection de l'enveloppe du bâtiment – phase I – décision au regard du contrat de construction

Document déposé : Rapport A-33-965-B en date du 12 juillet 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat d'une valeur de 894 237,64 \$ plus taxes attribué à l'entrepreneur *Merlain Canada inc.* pour la première phase de la réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Saint-Marc, située au 6365, 1^{re} Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, selon *Merlain Canada inc.*, les documents d'appel d'offres ne faisaient pas état de travaux de rejointoiment de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur n'a toujours pas présenté un échéancier qui respecte les exigences de l'appel d'offres et qu'il n'a pas encore amorcé les travaux;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur réclame déjà des suppléments pour les travaux à exécuter en conditions d'hiver et pour les frais généraux en lien avec la durée prolongée du chantier que les travaux de rejointoiment de la maçonnerie occasionneraient, selon lui;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Marc doit accueillir des élèves de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, qui manque d'espace, que les travaux planifiés touchant la maçonnerie et les fenêtres permettront de régler des problèmes d'infiltration qui pourraient compromettre la pérennité du bâtiment et que, dans les circonstances, il est impératif de réaliser rapidement les travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) mène des négociations avec *Merlain Canada inc.* afin de faire avancer le projet et qu'elle poursuivra ses pourparlers dans le but d'assurer la réalisation des travaux dans les délais prescrits aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'advenant l'échec des négociations avec l'entrepreneur, il est recommandé de résilier le contrat de *Merlain Canada inc.* et d'attribuer un nouveau contrat – négocié de gré à gré – à *Norgereq ltée*, le deuxième plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres 25-2336P et un entrepreneur avec qui la CSDM a déjà fait affaire à quelques reprises et dont le rendement est satisfaisant;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de la LCOP prévoit qu'un contrat de plus de 100 000 \$ peut être conclu de gré à gré lorsqu'il est possible de démontrer qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public et que le processus en cours en ce qui concerne le projet de réfection de l'enveloppe de l'école Saint-Marc est en accord avec les recommandations du Conseil du trésor relativement à la conclusion de contrats de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera financée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du processus de négociation en cours avec *Merlain Canada inc.*;
- 2° à défaut d'une entente avec *Merlain Canada inc.* prévoyant le respect intégral des exigences prévues au contrat et le dépôt d'un échéancier respectant les délais d'exécution – laquelle devra intervenir au plus tard le 15 juillet 2016 –, de RÉSILIER le contrat liant *Merlain Canada inc.* et la CSDM au regard de la première phase de la réfection de l'enveloppe de l'école Saint-Marc;
- 3° d'ATTRIBUER, le cas échéant, un contrat négocié de gré à gré d'une valeur de 1 236 663,04 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgereq ltée*, pour la première phase de la réfection de l'enveloppe de l'école Saint-Marc;
- 4° d'AUTORISER, s'il y a lieu, le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer ce contrat;
- 5° de DÉLÉGUER, s'il y a lieu, au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources matérielles – école François-de-Laval – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de l'entrée électrique

Document déposé : Rapport A-33-966 en date du 7 juillet 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *A. J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour le remplacement de l'entrée électrique de l'école François-de-Laval, située au 12050, avenue Bois-de-Boulogne, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, des travaux de nettoyage et de décontamination imprévus sont nécessaires parce que la zone d'interventions se trouve à proximité du vide sanitaire, où des problèmes de contamination fongique et la présence de fibres d'amiante ont été signalés;

CONSIDÉRANT que les travaux de nettoyage et de décontamination doivent être effectués en conditions de risque élevé allégé et que certaines opérations seront réalisées en espace clos, ce qui implique la mise en place des mesures de protection et de contrôle appropriées;

CONSIDÉRANT que les interventions supplémentaires sont incontournables et en accord avec le Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI);

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, étant donné le faible degré d'avancement du projet, il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui seront nécessaires d'ici son achèvement;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 10 de la séance du 15 mars 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *A. J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement de l'entrée électrique de l'école François-de-Laval, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

*7. Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes

Document déposé : Rapport A-34-2600 en date du 4 juillet 2016
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Service du secrétariat général – convention d’intervention en vertu du cautionnement d’exécution – école Guillaume-Couture

Document déposé : Rapport A-34-2605 en date du 8 juillet 2016
de M^e Simon C. Laplante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a octroyé le 26 mai 2015 le contrat d’agrandissement et de réaménagement de l’école Guillaume-Couture à *Rainmaker Construction*;

CONSIDÉRANT plusieurs difficultés rencontrées mettant en péril la livraison du projet;

CONSIDÉRANT le cautionnement d’exécution pour une valeur de 2 821 634,23 \$ émis par la *Compagnie d’assurance Trisura Garantie* le 29 mai 2015 et portant le numéro MCS1020074;

CONSIDÉRANT l’intervention de la *Compagnie d’assurance Trisura Garantie* dans le cadre du projet d’agrandissement et de réaménagement de l’école Guillaume-Couture;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer les modalités d’intervention de la *Compagnie d’assurance Trisura Garantie* et des conditions de parachèvement du contrat par une convention d’intervention entre les parties;

CONSIDÉRANT que ladite convention d’intervention ne changera en rien les modalités du contrat et du cautionnement d’exécution;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCEPTER la conclusion d’une convention d’intervention entre la CSDM et la *Compagnie d’assurance Trisura Garantie*;
- 2^o d’AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à conclure les modalités et à signer la convention d’intervention à venir.

9. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2602 en date du 30 juin 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

10. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2603 en date du 30 juin 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

11. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier et mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2604 en date du 5 juillet 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour les mois de janvier et de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour les mois de janvier et de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

12. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Fourniture sur demande de produits sanitaires pour l'entretien des bâtiments, d'accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts

En lien avec le rapport A-31-3107 (Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits sanitaires pour l'entretien des bâtiments, d'accessoires de conciergerie et de sacs à rebuts – appel d'offres 28-164P), la présidente demande

de voir ce qui pourrait être fait avec l'École des métiers de l'horticulture au regard du compostage, étant donné le nombre important de sacs à rebuts utilisés annuellement à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (près de 1,3 million).

b) Comités de révision – résumé et points récurrents au regard de la *Politique d'admission et de transport*

Mme Mélanie Robinson fait part aux membres du comité exécutif de certaines questions soulevées à la suite des comités de révision qui ont eu lieu dans les dernières semaines. Elle souhaite que ces questions soient amenées au comité de vigie (admission). Elle mentionne, entre autres, la question des écoles relocalisées et du transfert d'élèves. Mme Robinson ajoute qu'il faudra s'assurer que les différents intervenants maîtrisent bien les règles prévues à la politique d'admission.

c) Tonte de gazon

Mme Marie-José Mastromonaco constate que la tonte de gazon est inégale d'une école à l'autre et souhaite qu'il y ait un suivi pour éviter que certains terrains soient oubliés. Mme Lucie Painchaud assure qu'un suivi est fait pour les coupes de gazon.

d) Période de fermeture de la CSDM

Mme Marie-José Mastromonaco veut s'assurer que les gestionnaires ont reçu une directive leur enjoignant de vérifier, avant de quitter leur lieu de travail pour la période de fermeture, que les fenêtres, les portes et les robinets sont fermés. Elle ajoute qu'il faut également s'assurer de débrancher les équipements électriques pour éviter les surcharges.

Mme Lucie Painchaud assure qu'une directive à cet effet a été transmise aux gestionnaires et ajoute qu'un rappel sera fait d'ici le 22 juillet, entre autres pour ajouter la directive de débrancher les appareils électriques.

Avant de conclure, la présidente souhaite à tous un bon été.

La séance est levée à 14 h 20.

Secrétariat général – 26 août 2016

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 31 août 2016.